M. Bizot renouvelle les déclarations qu'il a faites devant la commission d'enquête et demande à être entendu.

M. Franqueville ne lui a demandé aucune justification.

Il prétend prouver par des documents qu'il était en relation d'affaires avec le baron de Reinach.

Interrogatoire de M. Dugué de la Fauconnerie

D. Vous avez touché de M. de Reinach un chèque de 25,000 fr.

R. C'est exact. En 1888, M. de Reinach que je connaissais depuis 15 ans, m'a fait entrer dans une opération sur le Panama.

D. Vous avez donc fait partie du syndicat.

R. Je n'ai pas voulu à cela de ma qualité de député. C'est une opération personnelle à M. de Reinach, entièrement distincte du syndicat.

D. En quoi consistait-elle ?

R. Je ne sait si même pas demandé.

D. Quel était le risque.

R. Il fr. 50 par titre pour le cas où la société les rachèterait. M. de Reinach me fit signer un engagement dans ce sens.

D. Vous n'en avez pas reçu la double.

R. Je n'ai pas l'habitude de ne rien signer sans en avoir une copie.

D. Vous avez bénéficié que vous avez conservé des titres.

R. Je ne sait si cela quand on vous a fait remarquer que le nombre des titres ne correspondait pas à la quantité déterminée de titres — Rien vous n'avez aucun document.

R. — Aucun.

D. — Vous figurez sur la liste de Stephan.

R. — Cet homme m'a pris pour un autre.

Interrogatoire de M. Gobron

D. — Vous reconnaissez avoir reçu un chèque de 20,000 francs.

R. — C'était le prix de 50 parts de fondateur d'une société de tonnage vendues à M. de Reinach.

Puisque vous l'avez vu, vous me connaissez, je n'ai rien à ajouter.

Je n'ai pas eu le moindre rapport avec la Compagnie de Panama et j'affirme devant vous, messieurs les jurés, foi de l'honnêteté de ma vie (Mouvements divers).

Interrogatoire de M. Antonin Proust

D. M. Proust fait d'une traite la déclaration suivante. J'ai commencé par demander à la *Libre Parole* de faire la preuve de ses diffamations — quand la commission d'enquête m'a demandé si j'avais participé aux émissions de Panama, j'ai déclaré que j'avais souscrit en 1886 et en 1888. Je reconnaissais n'avoir jamais touché de M. de Reinach aucune somme, ajouté des choses d'ordre moral, politique complexes. Il m'a convié à m'asseoir en syndical qu'il avait formé — j'y ai consacré deux conditions parfaitement régulières.

En 1888 à mon retour de Copenhague, je me suis plaint que mes titres n'aussent oublié. Hier, M. de Reinach m'a offert alors 2200 titres et j'ai versé 6450 fr. la différence, 10,750, représentant mes bénéfices.

D. Comment prouvez-vous le versement de 6250 francs ?

R. — M. de Reinach m'a repris le reçu, en me remettant le chèque. Il est bien regrettable que ses écritures n'en portent pas trace. (Nouveaux rires.)

D. Les agités opérations figurent sur les livres de votre banquier. Pour cette dernière opération on ne retrouve rien.

R. Je suis désarmé par la mort de M. de Reinach.

D. Vous n'avez pas de correspondance.

R. Aucune, je réponds que des opérations antérieures me mettent en cause, que j'ai reçu que jamais je n'ai rien accepté même d'un artiste.

Sur interpellation de M. Demange, M. de Lanessan veut bien reconnaître qu'il n'aurait jamais songé à corrompre M. Antonin Proust.

Les interrogatoires des accusés sont terminés.

L'audience est levée à 5 h. 1/2 et renvoyée à demain pour la déposition des témoins.

Impression de la journée

Le clou de la journée a été l'interrogatoire de M. Baihaut. Sa confession aux débats pouvait laisser croire que l'ancien ministre, tout entier à ses remords, ne demandait plus qu'à l'oubli dans l'expiation. Aussi grand a dû rétonnement, qui n'est du reste manifesté à diverses reprises par des rumeurs indignes, quand on l'a vu, en sortant retors, se défendre pied à pied et ne pas hésiter à rejeter toute la responsabilité de son déshonneur sur ses complices.

Il n'a pas tardé à s'apercevoir qu'il faisait fausse route et, après avoir invoqué son inexpérience, ce qui a provoqué une douce hilarité, il a encore joué le grand air du désespoir, se couvrant de cendres et demandant le pardon aux jurés.

Une Victime des Confettis

Paris, 9 mars. — Les confettis ont fait une victime. Vers 3 heures 1/4, après un joyeux déjeuner à l'entrecôte du *Surf Riche*, avec une douzaine de convives appartenant au monde des théâtres, M. Gilbert, le spirituel chansonnier qui dirige les *Quinze-Vingt*, parisiens, par ses vives humoristiques, toujours de bon aloi, a eu la fâcheuse idée d'enjamber le balcon et de prendre pied sur la marquise pour ramener leurs confettis.

La marquise qu'il croyait en zinc et qui était en verre, a cédé. Le malheureux a passé à travers et s'est fracassé le crâne sur le trottoir.

Transporté chez un pharmacien de la rue Lepelletier, il a rendu le dernier soupir en arrivant.

Et mort d'Arton démentie

Buda-Pest, 9 mars. — Il n'y a absolument rien de fondé dans la nouvelle d'après laquelle on aurait trouvé un cadavre répondant au signalement d'Arton.

LA BELGIQUE

Le Référendum et le Roi

Bruxelles, 9 mars. — Le roi a reçu la députation chargée de lui communiquer le résultat du *referendum* libre sur le suffrage universel.

Le roi a dit qu'il était au courant de ce qui se passait.

Il a ajouté devoir tirant de lire les journaux, le sens et l'importance de la démonstration en faveur du suffrage universel. Mais il ne faut pas que les ouvriers croient que cette façon de voir est un obstacle à leurs justes revendications.

Vous savez qu'il y a quelqu'un qui s'intéresse beaucoup à l'introduction du referendum, dans la Constitution et à l'établissement du service militaire. Et pourtant ce quelqu'un n'a qu'à attendre patiemment le résultat de ses désirs, parce que les lois ne se font pas dans la rue, mais dans l'autre côté de la rue, dans le Parlement. Il faut que les partisans du suffrage universel soient aussi patients que ce quelqu'un. »

Explosion aux ateliers d'Isbergues

Hier à une heure de l'après-midi, une formidable explosion s'est produite au Bauthoureau numéro 3 des ateliers de Pont-à-Vendin.

Les ouvriers étant sortis pour dîner, on n'a en aucun accident de personnes à déplorer, mais les dégâts matériels sont considérables.

LES GRÈVES

Une grève d'ouvriers imprimeurs à ROUBAIX

Mercredi à midi, une quarantaine d'ouvriers de l'imprimerie Wallaert et Mesnil, rue de la Chapelle-Carrette se sont réunis à l'estaminet du Bijou-Concert, rue de la Bonclerie, et ont rédigé une lettre qu'ils ont adressée à leurs patrons.

Dans cette missive ils se plaignent de ce que des observations injustes sont faites par l'un des associés, puis ils demandaient qu'on leur garantisse leur travail.

Ils ajoutaient qu'ils attendraient la réponse à une heure et demie au Bijou-Concert.

Aucune décision n'ayant été prise, les ouvriers n'ont pas repris le travail dans l'après-midi.

⁂

Hier matin aucun des ouvriers n'a repris le travail.

Vers six heures et demie ils ont passé en bande en face de l'imprimerie et se sont rendus à la Mairie où M. Carrette a promis de leur servir d'intermédiaire.

⁂

Nouveaux détails. — Fin de la grève. — Ainsi que nous le disons plus haut, M. Henri Carrette, maire, avait MM. Wallaert et Mesnil de vouloir bien se présenter à trois heures et demie à l'hôtel de ville.

C'est M. Louis Nisse qui s'est présenté et qui a bien voulu s'adresser avec les grévistes. M. Nisse s'est engagé à ce qu'aucune observation ne soit plus faite aux ouvriers dans l'atelier, devant leurs camarades ; ils seront appelés au bureau, cette clause sera même affichée dans l'imprimerie.

M. Nisse a également promis qu'aucun ouvrier ne sera renvoyé pour fait de grève.

En conséquence le travail sera repris ce matin.

Chronique Régionale

On lit dans le *Progrès du Nord :*

La statue de Faidherbe. — Sous ce titre, nous lisons dans la *Croix du Nord* : « Nous avons défini ces jours-ci le Comité intéressé et *à ses journaux* la question suivante : Qu'est l'argent de la souscription Faidherbe. Faidherbe. Et toujours pas de réponse.

Nous supposons que la *Croix du Nord* a voulu nous désigner par la qualification de journal du nom ti » et c'est pourquoi nous lui ferons cette simple réponse, déjà faite deux fois par nous à des confrères *inquiets* : « L'argent de la souscription Faidherbe est déposé a la trésorerie générale » et nous ajouterons, pour répondre à certaines insinuations du journal clérical : « déposé intérieurement sans qu'il manque un centime. » Nous pouvons compléter ce renseignement en disant que la somme déposée produit un intérêt qui s'additionne au capital primitif.

La réponse est, nous le pensons, suffisamment claire et précise. Notre affirmation peut d'ailleurs, être facilement vérifiée.

La *Croix* nous demandera peut-être pourquoi nous n'avons pas répondu dès sa première interrogation.

Tout simplement parce que notre confrère ne nous avait pas directement interpellés et d'autre part parce que, précédemment, nous avions déjà fourni toutes les explications désirables sur ce point.

Du reste, s'il nous fallait relever toutes les inventions mensongères et calomnieuses qui émaillent chaque jour les colonnes du journal cléricaux de Lille, ce serait une besogne véritablement trop fastidieuse.

La moitié au moins des nouvelles publiées par la *Croix* et les *Nouvelles* sont fabriquées de toutes pièces par les collaborateurs parisiens de ces journaux. L'évènement se charge d'ailleurs presque toujours de les démentir. Mais l'effet qu'on attendait de ces procédés d'informations n'en a pas moins été produit, et c'est tout ce que les bons Basile désirent.

Emprunt du département du Nord. — Le cinquante-cinquième tirage pour le remboursement de cet emprunt aura lieu publiquement à Lille, dans l'une des salles de la préfecture, le 1er avril 1893, à neuf heures du matin.

Le tirage se composera des numéros de cinq mille quatre cent soixante obligations remboursables comme suit :

Le premier numéro sortant une obligation remboursable par 25,000 fr.

Le second numéro sortant une obligation remboursable par 1,000 fr.

Les quatre numéros suivants 4 obligations remboursables par 500 fr.

Les soixante numéros suivants 60 obligations remboursables par 100 fr.

Les cinq mille trois cent cinquante derniers numéros 5,350 obligations remboursables par 100 fr.

Au tout 5,416 obligations remboursables.

Les obligations définitives sorties sont remboursables au cr, à partir du 1er mai 1893 :

A Lille, à la Société de Crédit industriel et de Dépôt du Nord ;

A Paris, chez M. P. M. Oppenheim, 11, rue Taitbout.

Chambre de commerce de Lille. — *Bourses commerciales de séjour à l'étranger.* — Une circulaire ministérielle fait connaître que cinq bourses seront mises cette année au concours, 3 pour la 1re catégorie et 2 pour la seconde. Les concours auront lieu aux chefs-lieux de Préfecture le 5 novembre prochain et les demandes d'inscription doivent être adressées à la Préfecture du département du domicile des candidats du 1er au 31 juillet.

Il est rappelé que ces bourses sont réservées :

Celles de la 1re catégorie (1400 fr. pour la 1re année, 2000 pour la 2e) aux jeunes gens, âgés de 16 ans au moins et de 18 ans au plus au 1er juillet de l'année du concours, qui désirent aller *établir* dans un pays hors d'*Europe* et qui, à la 1re année des dispositions spéciales de l'art. 50 de la loi du 15 juillet 1889 relative au service militaire, dispensée de tout service militaire actif, s'il résident régulièrement à l'étranger jusqu'à 31 ans.

Celles de la seconde catégorie (variant de 2,500 à 4,000 francs pour la première année et de 2,000 à 3,000 fr. pour la seconde) aux jeunes gens, âgés de 21 ans au moins et de 26 ans au plus au 1er juillet de l'année du concours, qui sont sortis d'une école pratique de commerce, industrie et d'*Etat avec le diplôme* ou le certificat et qui, après avoir accomplir leur service militaire, sont désirés d'aller compléter leurs études en Europe, par un apprentissage pratique, les connaissances théoriques acquises à l'école supérieure de commerce.

Des exemplaires de l'*Arrêté* contenant les programmes et conditions sont déposés au secrétariat de la Chambre.

Personnel administratif. — Contributions directes. — M. Mérigot est nommé contrôleur général à Maubeuge, en remplacement de M. Ledoux, mis à la Réserve. — M. Fréville, contrôleur du Calvados, est nommé dans le Nord en remplacement de M. Saint-Quentin envoyé à Dragui-gnan. M. Badon, contrôleur du Calvados est nommé dans le Nord en remplacement de M. Mallorie, nommé dans la banlieue de la Seine.

L'Union des syndicats du commerce en gros des vins et spiritueux de France a été reçue par la commission sénatoriale du budget, mercredi. Elle lui a présenté un projet contre le projet de loi du nouveau régime des boissons voté par la Chambre des députés. Le président de Lille a déposé les protestations des Chambres syndicales du Nord et 94 pétitions représentant plus de 5,000 signatures contre le projet.

Chronique locale

ROUBAIX

Accidents. — Hier matin, vers 7 heures et demie, rue du Tilleul, une petite fille de 8 ans mois, Julia Fraz, demeurant, rue du Tilleul, 8, a été prise de malaise et qu'elle s'était plus sous l'œil vigilant de sa mère, traversa la chaussée au moment où arrivait au grand trot le tramion de M. Gaudin-Mahieu, industriel rue Monplaisir. Par bonheur, une des roues ne fit que frôler l'enfant qui ne reçut que quelques contusions.

Ce matin, un ouvrier charbonnier, Arthur Duprez, demeurant rue de Mouveaux, 13, revenait avant-hier de son travail, quand il glissa sur le rebord du trottoir et en tombant se fit une entorse au pied droit. Il a été admis hier à l'hôpital.

— Dimanche soir, Camille Dewaere, portefaix, avait si diligemment fêté Bacchus qu'il est tombé et s'est fait de nombreuses égratignures à la figure.

L'agent se rendit au domicile de cette dame et constata un œil-de-bœuf à l'orbite droite. Il proférait encore des menaces à l'égard de sa femme.

Vol de 65 francs. — Un ouvrier tisserand, Adolphe Carlier, demeurant rue de la Chapelle-Carrette, 38, était entré vers 4 heures après-midi dans l'estaminet Colbecke même rue n° 31.

Après lui avoir servi une consommation, Mme Colbecke se retira dans sa cuisine. Profitant de cette absence, Carlier s'introduisit dans le comptoir et déroba dans le tiroir une somme de 65 fr.

Mais il avait été aperçu et la cabaretière s'empressa de requérir, rue Saint-Joseph, l'agent Florin qui le conduisit au dépôt du 1er arrondissement en attendant son transfert à Lille.

Tribunal de simple police. — Président de M. Cleuvre, ministère public. M. Chapé, commissaire de police du 1e arrondissement.

L'audience du tribunal de simple police d'hier comportait très peu d'affaires, la plus importante est l'affaire Scrive de Lille et consorts.

Me Chesneloug, le défenseur de M. Scrive et des sieurs Dutrel Delbart et Cauvillier est seul présent.

M. Clautre fait remarquer que Delbart n'est pas régulièrement représenté, la procuration n'étant signée que par une croix ; il le condamne en conséquence par défaut.

Le tribunal condamne Dutrieu, Delbart et Cauvillier chacun à cinq francs d'amendes et aux dépens ; renvoie Scrive des fois de la plainte sans dépens.

⁂

Les affaires qui suivent ne présentent aucun intérêt.

De nombreux cabaretiers sont condamnés à 5 fr. et aux dépens pour avoir conservé des consommateurs après l'heure.

Plusieurs cabaretiers sont contrevenus aux règlements municipaux sont également poursuivis.

Enfin les affaires de violence se jugent dans aucun incident.

Un dangereux ivrogne. — Hier, vers une heure et demie, Henri Mahieu, tisserand, demeurant avec sa femme à l'estaminet du *Pigeonnier* à l'angle des rues Saint-Joseph et Turgot, tenu par M. Delcroix, se présentait complètement ivre à la porte du commissariat du 1er arrondissement, réclamant à grands cris M. Chapé sous prétexte que son propriétaire refusait des relations avec sa femme et que lui doux refusaient de lui rendre ses meubles.

L'agent de garde voulutin calmer, mais il devint au contraire furieux et l'injuria grossièrement.

On eut toutes les peines du monde à le conduire au dépôt.

TOURCOING

Les vols de laines. — *Trois arrestations.* — Depuis quelque temps, d'importants vols de laines étaient commis à la gare sur les quais d'expédition. C'est ainsi que le 23 janvier une balle de 500 fr. fût dérobée ; le 24 février, une autre balle de 550 fr. fût également soustraite. Les enquêtes ouvertes lors de ces vols, n'aboutirent pas à la découverte des auteurs.

Cependant on a de bonnes raisons de croire qu'un ouvrier peigneur, habitant à la suite de la découverte d'un nouveau vol.

Rue Béranger, au Blanc-Seau, habite un sieur Louis-Joseph Billaut, 58 ans, et sa famille. Le père Billaut, ancien ouvrier, fait le commerce de négociant en vieux papiers et déchets, la femme vend des nouveautés sur le marché.

On mensuit grand train dans la maison, somptueusement meublée, et de temps à autre il y avait soirée dansante.

La rumeur publique trouva que le commerce de vieux papiers et déchets devait être bien lucratif, aussi observa-t-on les allées et venues aux abords de la maison.

La police fut bientôt informée qu'un sportait quelquefois des marchandises qui ne semblaient pas être des vieux papiers mais bien des balles de laines. Mardi soir une balle arriva et fut enlevée.

Au moment où informé du fait, mercredi matin M. Villon, commissaire de police se rendait pour faire la perquisition, une perquisition chez les époux Billaut, il était averti que la balle emmagasinée la veille au soir, était ressortie.

Les agents ont plus rien à faire sinon d'attendre une autre occasion ; car intervenir est bien donner l'éveil.

On ne dût pas attendre longtemps. A midi, le quartier du Blanc-Seau apprit qu'une autre balle venait d'arriver.

Il prit une voiture et vint immédiatement en informer le commissaire qui se rendit à nouveau au Blanc-Seau.

A brûle pourpoint il demanda à Billaut où se trouvait la balle. Celui-ci après quelques tergiversations finit par dire que le commissaire de police dans sa chambre à coucher.

Dans un placard se trouvait 44 balles de laine filée soit et qui composait la balle.

Le commissaire saisit toutes ces balles laine, Billaut dit qu'elle lui avait été apportée par un nommé Gay, qui lui avait tout simplement dit : « Tenez voilà une balle de laine vendez-la au mieux de vos intérêts. »

M. Villon fit remballer la laine, qu'il fit charger sur le camion de Billaut, et fit prendre la marchandise et un prévenu à la direction du bureau de police. L'emballage de la balle portait les initiales F. D. On supposa que la laine provenait de chez M. Félix Deurmont et on alla voir dans cette maison.

En effet, la veille la maison avait remis à un agent en demeure, M. Lassalle, quatre balles pour être expédiées à Bruxelles.

On apprit qu'une de ces balles conduite à la gare avait été volée, c'était bien celle retrouvée chez Billaut.

De nombreux agents furent lancés à la recherche de l'individu qui avait, sur la déclaration du marchand du Blanc-Seau, apporté la laine, le nommé J.-B. Gay, 36 ans, né à Cantin (Nord), cabaretier, rue de la Lysère.

Gay a été autrefois employé en qualité de chef d'équipe à la gare. Il a été condamné, il y a plusieurs années à 2 mois de prison pour vol.

En ces derniers temps, il faisait de temps en temps du camionnage pour le compte de M. Lemlein et il est justement au service de ce dernier quand les premiers vols dont nous parlons au début eurent lieu.

Gay fut arrêté vers 8 heures 1/2 du soir, au Blanc-Seau, rôdant aux abords de la maison Billaut.

Ce dernier interrogé nia absolument être mêlé en quoi que ce soit à l'affaire, il nia également s'être rendu chez Billaut, cela malgré de nombreux témoignages.

L'enquête révéla que le mardi soir vers 5 h. Gay et la fille Billaut Séraphin, âgé de 18 ans, avaient conduit à la gare un chargement de drilles. C'est alors que la balle fut enlevée. En sortant, Gay parla au vieux concierge de la gare et lui dit qu'il venait de prendre un chargement de laine.

La fille Billaut était à son tour compromis et on la recherche. Il fut arrêté hier matin, au moment où elle allait prendre un tramway à la marché. Il a été arrêté et condamné l'année dernière à trois mois de prison pour vol d'une pièce de tissus commis à Lille dans un café du quartier de la Gare.

Au cours des longs interrogatoires que M. Villon, commissaire de police a fait subir aux inculpés, ceux-ci n'ont pas varié dans leur première déclaration. Gay nie toujours toute partie patron au vol, bien que Billaut le contredise en affirmant que la balle a été apportée par lui.

Maintenant on croit, suivant l'enquête, que la balle volée mardi soir fût emballée dans la condaite chez Billaut, que cette balle est sortie dans la journée et que le vol a été commis un inconnu qui ne l'aura pas acheté et que c'est la même qui fût ramenée vers midi.

Comme on le voit c'est bien une bonne capture dont il y a lieu de féliciter M. le commissaire de pol ce et ses agents.

Vol. — M. Edouard Massel, cabaretier, rue Dargnies, avait tout une chambre garnie à une femme P..., 58 ans, journalière. Cette dernière est parti e furtivement il y a deux jours, emportant du linge, une couverture, une paire de draps, un couvre-pied.

Elle est recherchée.

Simple police. — Cinquante affaires environ au rôle de l'audience de simple pol ce tenue hier sous la présidence de M. Charl er, juge de paix du canton Nord, ministère public, M. Bonnieuvrie, comm ssaire central.

Plusieurs cabaretiers de Neuville et des consommateurs avaient été l'objet de procès-verbaux de la gendarmer e. Laffaire apposée à l'avant-dernière page du journal a été renvoyée à celle d'hier par le tribunal pour prendre connaissance du règlement municipal.

Or, aux termes de ce règlement, le cabaretier doit avertir ses clients quand l'heure de la retraite a sonné, et dans le cas où ces derniers ne se retireraient pas il doit mettre de côté verres et bouteilles et ouvrir sa porte toute grande.

Pour les procès dont nous parlons tous les cabaretiers ont reconnu ne pas avoir préparé les consommations à l'heure réglementaire ceux-ci ont été condamnés à 5 francs.

Dans les affaires de violences, toujours très nombreuses a, 6 jours de prison ont été prononcés.

Bulletin. — *Agression nocturne.* — La police a ouvert une enquête au sujet d'une agression nocturne, dont avait été victime, il y a deux jours, rue de la Procession, à Halluin, vers minuit, un ouvrier, Cyrille Verriest, âgé de 27 ans, domestique, sur qui quatre individus s'étaient livrés à des violences et dont nous n'avions pas cru devoir parler afin de ne pas nuire à l'enquête de la police.

Deux des agresseurs sont actuellement connus, ils se nomment Lamount J.-Bte et Vanzilbergue Charles, demeurant à Halluin.

Les deux autres ne tarderont pas à être découverts. L'enquête continue.

Coups et blessures. — Hier soir vers huit heures, le nommé Cordier, âgé de 37 ans, tisserand, à Halluin, se présentait au poste de police, le visage complètement en sang et sécharait qu'il avait été mis en cet état par une voisine, la nommée Lucie Ranier, femme Beauchamp. Âgée de 35 ans, qui, sans provocation aucune de sa part, avait saisi, alors qu'il se trouvait chez elle, le coupe-cule du poêle et lui en avait asséné un formidable coup, qui lui avait littéralement fendu les deux lèvres.

Cordier fut en effet sérieusement atteint, fut sur la réquisition du commissaire de police, visité par M. Pierchon, médecin, qui, séance tenante, procéda à la suture des plaies, dont la guérison exigera trois semaines au moins, de plus le blessé sera à jamais défiguré.

De l'enquête ouverte, il résulte que si la femme Beauchamp a frappé Cordier avec le couvercle du poêle, sinon qu'elle le reconnaît d'ailleurs, c'est parce que ce dernier avait saisi et tordu le sein gauche, de telle façon qu'il en était aussitôt sorti du sang. La douleur qu'elle en ressentit fit sa vive, elle frappa immédiatement du poêle qui était à côté d'elle et en frappa Cordier.

Cette affaire sera prochainement son dénouement devant le tribunal correctionnel.

LILLE

La réunion socialiste de l'Hippodrome

Annoncée pour 8 heures la séance ne s'est ouverte qu'à 8 h. 1/2, devant une salle de 1500 personnes.

L'entrée des conférenciers qui sont accompagnés de MM. Moreau et Lafargue, députés du Nord, est saluée par des applaudissements. Sur l'estrade, derrière le bureau, sont quelques dames des socialistes Hélois.

Un citoyen annonce que le parti ouvrier a choisi pour former le bureau : M. Millerand, comme président ; MM. Delcluze, de Calais et Hess, de Lille comme assesseurs. (Nombreux *cris*: Culine !)

La présidence d'honneur est donnée à Culine.

La salle devient houleuse ; puis le silence se fait quand M. Millerand remercie au nom du bureau, de l'honneur qui lui est fait. Avant de donner la parole au premier orateur, il rappelle sa première conférence en faveur du suffrage universel.

Il demande que le même union existe pour les élections générales que celle qui a existé pour celle de Lafargue. Il critique le sectionnement de Lille qui a été fait et il accueille triomphera quand même (Applaudissements).

La parole est ensuite donnée à Lafargue. Un nouveau tonnerre de bruit, on crie : A la porte ! aux perturbateurs, puis le silence se rétablit.

Nous ne relèverons pas tous les lieux communs, les trivialités dites, avec le talent qu'on lui connaît, par Lafargue ; ce sont toujours les mêmes : le procès de l'opportunisme pour commencer et du Panama ensuite. Il parle un peu du boulangisme qu'il a dédié ce dernier. On peut résumer sa harangue par ces mots : « Guerre à la bourgeoisie ! Il n'y a pas de justice avec le capitalisme, Nous sommes dans une société organisée pour le vol. » En passant, il donne un coup de patte à la presse, qui a reçu une grande partie de l'argent dépensé dans l'affaire de Panama.

Après Lafargue, c'est le citoyen Jaurès qui prend la parole. Il commence en disant : C'est le midi socialiste qui vient saluer le Nord socialiste. »

Il veut que tous les socialistes soient unis aux élections prochaines pour faire appel à la conscience publique. L'orateur montre la désorganisation du parti réactionnaire qui a essayé de combattre la République en soulevant le scandale de Panama.

Il y a une deuxième puissance, très haute, s'écrit-il, qui se désorganise aussi : c'est l'église. Elle a pour ennemie de système ; elle abdique son principe, qui est l'autorité ; elle se diminue et nous fortifie.

Il se compare à l'apprentie sorcière qui change de refrain pour endormir son nourrisson qu'elle ne réussit qu'à éveiller.

Il dit que l'opportunisme se suicide en se donnant un double coup de couteau, en combattant les syndicats, en essayant de détruire le germe d'émancipation qu'il a semé lui-même, en se frappant dans la personne de ses hommes.

Il arrive aux radicaux qui prétendent préparer l'avènement de la République socialiste ; ils ont tout détruit en ne faisant rien, en ne voyant *qite le côté politique et parlementaire* de la question.

« A tous ces partis qui meurent et se décomposent, nous opposerons une force : les élections socialiste qu'organise. Nous ferons par le collectif une la République sociale (Applaudissements) par l'organisation de la classe des qui exploitent. Le jour où le socialisme sera compris dans les campagnes, toutes les résistances seront brisées comme tête de paille. » (Bravos).

Il termine en faisant appel aux radicaux et à tous ceux qui consentiront à marcher sous le drapeau déployé au soleil du socialisme.

Vient ensuite le citoyen Jules Guesde, qui commence par annoncer qu'il a peu de choses à dire après l'orateur précédent. Il ne restera bientôt plus sur le terrain politique que deux partis : le parti socialiste et le parti de conservation sociale. Il parle des élections socialistes de mai de l'année dernière, puis après il juge l'œuvre de M. Bénézet, avec qui devrait faire tout le parti auquel il appartient.

Il termine en prononciant le succès du socialisme aux élections prochaines, et la transformat on du régime en France.

Le citoyen Delcluze, de Lille, présente un ordre du jour félicitant les citoyens Millerand et Jaurès d'être venus au parti socialiste et acclamant le programme du parti ouvrier. Cet ordre du jour est voté à la grande majorité.

Avant de lever la séance, M. Millerand *espère qu'après le discours de M. Jaurès, personne ne les accusera de mettre leur drapeau dans leur poche.* Il demande que les conférences tiennent le tour de la France. Il remercie les citoyens de Lille et lève la séance au cri de : Vive la République sociale !

La séance est levée à dix heures 5.

Au moment de la sortie, des femmes installées aux 3es galeries dépiolent deux drapeaux rouges et entonnent la *Marseillaise*. Elles n'obtiennent qu'un succès médiocre et l'incident passe presqu'inaperçu.

⁂

On a été fort surpris d'apprendre qu'à la sortie de la conférence, les orateurs socialistes ont été reçus au Cercle des Etudiants de l'Etat.

De la part des étudiants de la *Catho*, nous aurions compris ; car nous n'avons pas oublié le concours apporté par la réaction à M. P. Lafargue.

Nous sommes d'autant plus étonnés de cette conséquence de la part des étudiants de l'Etat qui, lors des élections sont toujours trouvé tant après des républicains progressistes, que des autorités locales et de la presse républicaine un concours bienveillant et des sympathies hautement affirmées.

C'est la première fois que le cercle des étudiants de l'Etat semble passer ainsi dans le camp adverse.

Ce n'est qu'accidentellement, nous en sommes convaincus, car dans l'idée de la jeunesse des écoles, il y a eu de l'invités que MM. Jaurès et Millerand, l'un comme professeur de la Faculté de Toulouse, l'autre comme membre de l'Association des Etudiants de Paris. Mais il y a lieu de croire que nos jeunes amis ont subi l'influence d'idées fâcheuses en ne songeant pas qu'en invitant deux des orateurs, les autres allaient s'inviter à la suite de ces derniers.

Nous n'insisterons pas davantage sur cet incident, qui a été particulièrement pénible à bon nombre de républicains.

Abus de confiance. — Albert Frering, 27 ans, garçon boulanger, rue du Grand-Balcon, 13, était chargé par son patron M. Delcroix, boulanger rue Seghenoux, 7, de porter les pains chez les clients et de recevoir le montant des factures de ceux qui paient au mois. *Frering crut bien faire en garder* dans l'argent dans sa poche, mais son patron s'y était aperçu et Frering fut arrêté pour abus de confiance et déféré au p ocureur.

Suicide. — Alexandre Gouy, 43 ans, moineur en fer, rue de la Brouette, 12, en traitement à l'hôpital Saint-Sauveur depuis le 9 novembre dernier pour phtisie pulmonaire a été trouvé pendu hier matin à une corde en dessous de son lit, corde qui servait pour se soulever.

Les vols. — Dans la nuit de mardi à mercredi, M. Philippe Messelir, marchand ambulant, rue du Repos, 1, ayant omis de fermer à clé la porte d'un hangar, il a disparu 2 kilos de lard 50, et le lendemain matin qu'on lui avait sous-traît une caisse et un panier en osier, contenant pour environ 180 francs de mercerie.

— Mercredi, vers sept heures du soir, on a volé un drap de fil en toile que M. Victor Delsaux, magasinier, rue Roubaix, 39 bis, avait mis sécher dans sa cour pendant la journée.

— Hier matin, un nommé Paulel, 62 ans, ouvrier peintre, rue Mongin, 4, a été arrêté au moment où il volait un morceau de savon à l'étalage de l'épicerie Lelievre, rue Nationale. Ce individu est, de plus, poursuivi pour infraction à un arrêté d'expulsion.

LE NORD

VALENCIENNES

Arrestations. — La police a arrêté la nommée Dumont Clémence, âgée de 23 ans sans profession sans domicile connu, pour vagabondage et mendicité et mère Delvillers, âgée de 21 ans, journalière, née à Valenciennes sous l'inculpation de vol au préjudice de M. Destrée Soil.

Neuville-sur-l'Escaut. — Un grand malheur vient de frapper une honnête famille ouvrière. Le père, M. Dulampon, occupé à transporter un chaudron d'eau bouillante dans une chambre voisine de sa cuisine, en versait un peu trop, tout sur pas petite fille âgée de 4 ans.

Celle-ci, pendant que son père avait le dos tourné tomba dans le chaudron.

Le père la retira immédiatement mais il était trop tard. La pauvre enfant était horriblement brûlée. Elle est morte au milieu d'atroces souffrances.

Les funérailles ont eu lieu mercredi.

CAMBRAI

Une récidiviste. — Lundi dernier, la police mettait en état d'arrestation, Georges Lefebvre, dont les parents, très honnêtes gens, habitent Saint-Aubert, quand il lui a fait remarquer qu'il avait une préoccupation est de vivre sans travailler.

Ils répondirent qu'il ne trouvait pas d'emploi tout grin de cause avec vérité ; en effet, il n'est pas sûr ; c'est le tribunal de Béthune, qui réduit à néant les idées prétentions du *Cotisée*, à propos de l'interdiction des concerts des chanteurs, leur n'était encore le même tribunal qui délivrait M. Delbart relativement à la prétention qu'il avait ouvrir d'interdire les particuliers de battre leur *leur terrain*, sous prétexte que la Cie de Lens exploite en dessous.

» Le tribunal de Béthune a même trouvé le moyen de l'agent général de Lens trop dérange et, sous prétexte pour son grand âge, en ordonnant

AVESNES

Un homme tué par un taureau à Beaufort

Un malheureux domestique de M. Caroiaux-Tranpont, à Beaufort, a été la nuit dernière par un taureau qui l'a horriblement mutilé.

Le domestique a donnait à manger à l'animal, lorsqu'il a été saisi et lancé à plusieurs reprises contre un mur. Les gens de la ferme entendant les cris de la victime se sont précipités à son secours, mais la bête était tellement menaçante qu'on n'osait s'approcher ; enfin le taureau a été abattu d'un coup de feu.

Le domestique a succombé deux heures après.

DUNKERQUE

NOS PÊCHEURS D'ISLANDE

On nous dit sous toutes réserves, que le dundée *Ste-Marie*, capitaine Bontelille, partit de Dunkerque pour Islande le 1er mars avait passé à Binchmoers (Ecosse) le 9 mars faisant bonne route avec vent de S.-O.

Les dame du capitaine auraient reçu une lettre.

Drame intime. — Mardi matin, Bollenger a comparé à nouveau devant le juge d'instruction. Ses dames a été également citées ainsi que plusieurs personnes de la famille qui sont venues témoigner des rapports tendus qui existaient entre les deux époux.

Etaient cités également les témoins de la rcène qui s'est déroulée dimanche matin, rue du Collège.

On sait que cette aura son dénouement devant le tribunal correctionnel, on Bollenger sera simplement remis en liberté. L'instruction commencée à 9 heures s'est terminée à 10 h.

Le vol de chaux M. Rennet-Gryzez. — Le sieur R... arrêté à la suite du volée 105 francs commis à la ditature Rennet-Gryzez, a été relaché aujourd'hui. L'instruction n'ayant pu relever aucune charge contre lui.

Découverte d'un cadavre. — Hier, à 3 heures et demie de l'après-midi, le sieur d'un matin, dans l'un ceuil du canal de la Jonglaiss, a été repêché de la forme n° 4, où il paraît avoir séjourné assez longtemps, et on le trouva dans un état de décomposition assez avancé.

Les vapeurs de la Plata. — Le steamer Uruguay des Chargeurs Réunis, capitaine M. Collet, est arrivé à Dunkerque, venant du Havre, venant de la Plata à Dunkerque était porteur de 32 passagers de 1re, 3e et 3e classes.

La cargaison comprend :

De Buenos-Ayres : 1291 balles laine pour Roubaix, Tourcoing, Fourmies, Reims, etc., 2006 peaux brutes de lin, 1 caisse cornes brutes.

De Montevideo : 145 balles laine pour Roubaix, Tourcoing, etc., 16 colis bananes, 13 colis tomates, 2 colis haricots.

L'Uruguay a suivi de Dunkerque, le 9 courant au soir, pour le Havre, avec le solde de son chargement.

Chronique maritime. — Le steamer anglais *Terrorodin* allant de la Plata à Dunkerque avec 4000 balles laine pour Roubaix-Tourcoing, etc., est arrivé au Cap-Vert ayant trois ailes de son hélice cassées.

— Le steamer anglais *Phyllis* a touché à Perim, le 4 mars allant de Karrachee à Dunkerque.

Gravelines. — A la suite d'une discussion, les frères Bodin ont battu M. Quenet et l'ont ensuite jeté dans le port.

Morenghem. — En vente d'un mandat d'amener, B.... prévenu de vol, a été arrêté.

Rosendaël. — Des inconnus ont brisé à coups de pierres les vitres de M. Delay, marchand de meble.

Rosendaël. — *Arrestation des coupables.* — Nous avons été ile. — Avant-hier, M. Pierre B..., chargé de la surveillance d'un chalet, situé rue de Jemmapes et appartenant à M. Dupont, propriétaire à Lille, constata en entrant dans l'immeuble, qu'on avait mis au pillage tous les appartements. Les vitres étaient cassées, les portes forcées et pillées. Les lits étaient défaits. En outre, tout était brisé dans les chambres.

A son retour, il prévenu, se mit aussitôt en campagne.

M. Pinson, brigadier de gendarmerie arrêtait, hier un des coupables et obtenait de lui, non sans peine, des aveux complets.

Ce dernier a indiqué quatre jeunes gens : Arthur Decoq, 17 ans, Charles Passeys, 18 ans, Théophile et François Smagghe s'introduisaient chaque soir dans la cave par le soupirail qui existe avec lui se livraient aux dépradations que nous avons signalées plus haut.

Quatre marriens ont été conduits au parquet.

PAS-DE-CALAIS

ARRAS

Arrestation. — La police d'